



Citoyenneté et démocratie participative



Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1 - Avertissement
- ▶ 2 - La HALDE (Haute autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)
- ▶ 3 - Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes
- ▶ 4 - Les conseils généraux de jeunes
- ▶ 5 - Autres actions autour de la citoyenneté

▶ 1 - Avertissement

Cette fiche vise à présenter quelques exemples d'initiatives visant à favoriser la citoyenneté des jeunes et des enfants. Pour des informations sur la vie politique et civique, nous vous invitons à vous reporter à la **fiche nationale Actuel CIDJ n° 5.13** « Voter, participer à la vie de la cité ».

▶ 2 - La HALDE

Tél. : 08 1000 5000

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité - HALDE - est chargée de traiter de l'ensemble des discriminations réprimées par la loi. Elle a deux missions principales : le traitement de cas de discrimination et la mise en place d'actions de promotion de l'égalité.

La HALDE peut être saisie directement par la victime, avec ou sans l'appui d'une association, ou par l'intermédiaire d'un député, sénateur ou d'un représentant français au parlement européen. Elle peut organiser une médiation afin de résoudre le problème à l'amiable.

La HALDE est tenue de saisir le procureur de la République des faits dont elle a connaissance s'ils lui paraissent constituer un crime ou un délit. Elle possède un pouvoir de contrainte et peut mettre en demeure la personne sollicitée ou saisir le juge des référés en cas de refus persistant de la personne sollicitée. Elle peut également infliger des sanctions d'un montant maximal de 5 000 € pour une personne physique et 25 000 € pour une personne morale.

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité - HALDE

11, rue Saint-Georges
75009 PARIS

Tél. : 08 1000 5000. Du lundi au vendredi de 8h à 20h (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe).

e-mail : contact@halde.fr

Site Internet : www.halde.fr

Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com

www.ijbourgogne.com



Côte d'Or

HALDE

Préfecture de la Côte d'Or
23 rue de la Préfecture
21000 **DIJON**

Tél. : 03 80 51 78 30

e-mail : gerard.cugney@halde.fr

Permanences : le lundi matin de 9h à 12h sur rendez-vous.

AMACOD (Antenne Municipale et Associative de lutte Contre les Discriminations)

21000 **DIJON**

Tél. : 0 800 21 3000

Site Internet : www.dijon.fr

Victime de discrimination l'AMACOD vous accueille, vous écoute vous conseille.

Un rendez-vous vous sera proposé sous 48 heures.

Plateforme de lutte contre les discriminations

Ligue de l'enseignement de Dijon – Fédération des Œuvres Laïques de Côte d'Or

2 rue Claude Bernard

21030 **DIJON CEDEX**

Tél. : 03 80 30 68 23

e-mail : ligue21@laligue.org

Site Internet : www.ligue21.laligue.org

Propose des actions d'information au niveau départemental en directions des publics qui pourraient être discriminé.

HALDE

Maison de la Justice et du Droit

8 rue des Clématites

21300 **CHENOVE**

Tél. : 03 80 51 78 30

e-mail : jean-francois.pioche@halde.fr

Permanences : le mardi matin de 9h à 12h sur rendez-vous;

Yonne

HALDE

Préfecture de l'Yonne

Place de la Préfecture – Bureau 113

89000 **AUXERRE**

Tél. : 06 47 0841 43

e-mail : claudedouarce@halde.fr

Permanences : le mardi matin de 9h à 12h sur rendez-vous.

► 3 - Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes

Les conseils municipaux de jeunes ou d'enfants ne reposent sur aucun texte légal. Ils ont donc valeur d'expérience. Leur création dont le succès semble s'amplifier d'années en années, répond d'une part au souci des adultes de former des futurs citoyens qui ne soient pas indifférents à la vie publique, et d'autre part de recueillir les besoins des jeunes en les rendant acteurs de leurs propres projets.

En dehors de tout texte réglementaire, l'organisation de ces conseils est variable.

L'initiative peut venir directement de la collectivité locale ou d'associations support. La tranche d'âge du recrutement des jeunes conseillers varie de 9 à 25 ans. La durée du mandat est en général de deux ans.

Des commissions de travail sont le plus souvent créées, qui permettent aux jeunes de mettre en œuvre des actions concrètes. La fréquence des réunions se situe dans une moyenne d'une fois par mois pour les groupes de travail et 2 ou 3 rencontres annuelles avec le conseil municipal.

Une association nationale, l'**ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes)** s'est créée pour fédérer les initiatives, former les animateurs responsables des conseils de jeunes, et animer ce réseau par des créations de supports pédagogiques (expos, cassettes, livres)...

ANACEJ

105 rue Lafayette

75010 **PARIS**

Tél. : 01 56 35 05 35 - Fax. 01 56 35 05 36

e-mail : info@anacej.asso.fr

Site Internet : www.anacej.asso.fr

► Les conseils municipaux de jeunes et d'enfants répertoriés en Bourgogne.

Côte d'Or

Mairie de Dijon

Cabinet du Maire

Conseil municipal d'enfants

47 rue Berlier

21000 **DIJON**

Tél. : 03 80 74 71 43 (Aline Marchand)

Ou 03 80 74 71 42

e-mail : aline.marchand@ville-dijon.fr

nravolett@ville-dijon.fr

Nièvre

Mairie de Nevers

Place de l'Hôtel de ville

58000 **NEVERS**

Tél. : 03 86 68 46 46

Saône-et-Loire

Conseil Communal des Jeunes (CCJ)

Le Kiosque

2bis rue Gambetta

71000 **MÂCON**

Tél. : 03 85 39 18 44



Yonne

Pour connaître les différents conseils municipaux de l'Yonne vous devez vous adresser à :

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne - DDCSPP

3 rue Jehan Pinard - BP 19
89010 **AUXERRE** Cedex
Tél. : 03 86 72 69 00
e-mail : ddcpp@yonne.gouv.fr
Site Internet : www.bourgogne.jeunesse.gouv.fr

► 4 - Les Conseils Généraux des jeunes

Côte d'Or

Conseil général des jeunes

Hôtel du Département
53 rue de la Préfecture - BP 1601
21035 **DIJON** Cedex
Tél. : 03 80 63 64 82 - Fax : 03 80 63 65 40
Site Internet : www.cgj.cotedor.fr

Dans les 54 collèges de la Côte d'Or, un conseiller général junior est élu parmi les élèves de 5ème et de 4ème pour une durée de pour 2 ans.

Au sein de chaque collège, un adulte-relais accompagne le jeune élu.

Les 54 conseillers généraux juniors siègent à l'Hôtel du Département un mercredi tous les 2 mois (6 fois/an), soit en séance plénière, soit en commissions.

Le Conseil Général des Jeunes dispose d'un règlement intérieur, d'une charte et d'un budget.

Nièvre

Le conseil Général de la Nièvre a un partenariat avec l'OCDE sur la citoyenneté dans le cadre de Nièvre 2021

Office Départemental de la Coopération à l'Ecole (ODCE)

1 ter rue Gabriel Valette
58000 **NEVERS**
Tél./Fax : 03 86 61 13 05
e-mail : occe.58@wanadoo.fr
Site Internet : www.cgj.58.fr

► 5 - Autres actions autour de la citoyenneté

► **Chenôve : La Maison du Citoyen**

Maison du citoyen - MJC de Chenôve

7 rue de Longvic
21300 **CHENÔVE**
Tél. : 03 80 52 18 64 - Fax : 03 80 52 57 24
e-mail : mjc@chenove.net
Site Internet : http://mjc.chenove.net

Les programmes d'actions prioritaires de la Maison du citoyen :

Le journal : « DIALOGUONS »

Journal rédigé par des membres des associations de Chenôve qui a pour but d'informer sur la vie citoyenne de la commune.

Le Conseil d'Initiative des Jeunes (CIJ)

Il est composé de filles et garçons de 16 à 28 ans, provenant de tous les quartiers de Chenôve et de toutes les origines. Les membres du CIJ se retrouvent parce qu'ils désirent s'impliquer dans la vie de leur cité en participant aux décisions qui les touchent dans la vie de tous les jours. Le CIJ organise sur le territoire de la ville des actions concrètes qui contribueront à animer la vie de la cité. Le CIJ est avant tout un organe de formation et d'information sur la citoyenneté. Pour participer vous devez vous adresser à la maison du citoyen de Chenôve

Les sorties familiales

Ouvertes à toutes les familles de Chenôve, 1 fois par mois sur un thème proposé par les familles, Avec pour objectif : de découvrir d'autres horizons, de s'aérer en famille à moindre coût, de rencontrer et d'échanger avec d'autres familles, de s'investir selon ses possibilités sur un projet collectif. Exemples : journée à la neige, participation au carnaval de Chenôve, spectacle humoristique, promenade en forêt, parc d'attractions, journée champêtre, semaine en bord de mer...

Bistrot philosophique

Une fois par mois, un bistrot philosophique est organisé pour débattre autour d'un thème de société (handicap, pauvreté, Europe, laïcité...). Il existe aussi à la Maison du citoyen un Collectif pour la Paix.



► La commission pour une meilleure citoyenneté des jeunes

Mise en place par l'Association des Anciens Maires de Côte d'Or, en accord avec l'inspecteur d'Académie de Côte d'Or, cette action propose essentiellement d'apporter une certaine ouverture civique aux jeunes des écoles primaires, secondaires, facultés par le biais d'une sensibilisation au rôle d'un Conseil Municipal. Cela afin d'impliquer les jeunes qui devront dans les années à venir prendre la relève de ces responsables.

Commission pour une meilleure citoyenneté des jeunes

Association des Anciens Maires et adjoints de Côte d'Or

Siège :

Hôtel du département
53 bis rue de la Préfecture
21000 **DIJON**

Contact pour cette commission :

Président : Michel Besnard

8 bis rue du pont
21800 **CRIMOLOIS**

Tél. : 03 80 47 07 91 ou 06 77 30 24 20

e-mail : mbclenay@club-internet.fr

